

DP n° 2021-05 : Guide sur les modèles des changements climatiques et les données météorologiques

Question 1 : Pour mieux comprendre le type de produit escompté, pouvons-nous obtenir un projet du « Guide canadien de prise en compte des changements climatiques dans les normes »? Pouvons-nous aussi obtenir des précisions sur les liens entre les deux documents? Y a-t-il des aspects particuliers des dernières directives que le CCN souhaite développer davantage dans la deuxième publication?

Réponse : Malheureusement, il n'est pas possible pour l'instant de faire parvenir un projet du « Guide canadien de prise en compte des changements climatiques dans les normes » aux soumissionnaires. Le soumissionnaire retenu recevra le projet du guide.

Le « Guide canadien de prise en compte des changements climatiques dans les normes » propose un cadre et une démarche aux rédacteurs de normes pour intégrer l'adaptation climatique au cœur des normes en cours d'élaboration ou en cours de révision. Il s'inspire du Guide 32 du CEN-CENELEC (Guide for addressing climate change adaptation in standards), qui est en libre accès (en anglais) :

<https://www.cencenelec.eu/standards/Guides/Pages/default.aspx>.

Le « Guide canadien de prise en compte des changements climatiques dans les normes » n'entre pas dans les détails des données climatiques ou météorologiques. Le nouveau produit servira à éclairer les rédacteurs de normes qui ont utilisé le Guide et qui, ayant constaté la nécessité d'apporter le souci climatique aux travaux normatifs, doivent considérer les modèles et les données climatiques ou météorologiques pertinents.

Question 2 : Le projet découle du Programme de normes pour des infrastructures résilientes du CCN. Doit-il donc porter uniquement sur les normes d'infrastructures, ou peut-il aussi toucher des cadres normatifs ou d'organismes d'élaboration de normes qui relèvent d'autres domaines d'activité (p. ex. des laboratoires d'essais)?

Réponse : Les normes d'infrastructures demeurent l'axe privilégié du programme. La portée du nouveau guide doit les toucher, mais elle peut aussi s'étendre à la rédaction de normes qui encadrent d'autres domaines (produits, services, essais).

Question 3 : Si le soumissionnaire ou des membres de son équipe possèdent une expérience acquise en dehors du Canada, sera-t-elle considérée par le CCN?

Réponse : Oui, l'expérience du soumissionnaire ou des membres de son équipe acquise en dehors du Canada sera considérée. Pour se renseigner sur les exigences concernant l'expérience en contexte canadien, consulter les critères d'évaluation technique.